Othman M.
L'amiante, cause de maladie professionnelle

Je suis Othman M, j'ai 75 ans. J'ai été l'un des premiers membres de l'association SOS Amiante. Avant, j'étais ouvrier docker au port de Dunkerque. Dans le cadre du suivi médical des travailleurs exposés à l'amiante, on m'a vite diagnostiqué des plaques pleurales. Mais l'année dernière, on m'a annoncé que j'avais un mésothéliome, cancer de la plèvre, le cancer spécifique des personnes exposées à l'amiante. Avec l'association, au début, j'ai

participé à des manifestations pour sensibiliser l'opinion publique et interpeller les responsables politiques sur l'importance et la gravité « des maladies de l'amiante », c’est la toute première cause des maladies professionnelles en France. On a obtenu la création d’un fonds d’indemnisation. Le FIVA (le Fonds d’Indemnisation des Victimes de l’Amiante) qui a permis l’indemnisation de tous les préjudices qu’on avait subis, en complément et même au-delà de ce que pouvait donner la sécurité sociale.
L’association est là pour aider les victimes dans toutes les démarches

pour faire reconnaître la maladie et monter les dossiers pour le FIVA. Moi, j'étais chargé de rassembler les personnes concernées.
Après m'avoir indemnisé une première fois pour mes plaques pleurales, le FIVA m'a à nouveau versé une indemnisation en réparation des préjudices que je subis du fait de mon cancer. Pour moi et mes copains dockers sur le port, le travail ça n'a vraiment pas été la santé…
Estimé par la Ligue nationale contre le cancer, environ 4% de l'ensemble des cancers seraient des cancers d'origine professionnelle.
J'ai aussi un de mes amis qui habitait

dans le sud algérien, lui aussi a été victime d'un cancer du poumon. Il m'a raconté qu'en 1966, alors que la France mettait fin aux essais nucléaires dans cette région, il avait vu l'armée française creuser des galeries pour enfouir le matériel qui avait servi aux essais nucléaires. Lui était militaire là-bas, et il a constaté une hausse de la fréquence des cancers parmi son régiment. D'ailleurs, l'Observatoire des armements commence à recueillir informations, témoignages et chiffres et il y aurait entre 150 et 200 000 personnes exposées aux effets du nucléaire français, dans le Sahara comme dans le Pacifique.

Après un rapport du Sénat, la loi Morin reconnait enfin le droit aux victimes de « maladies radio-induites » et/ou leurs descendants d'être indemnisées. Mais une faible proportion des dossiers soumis reçoit une réponse favorable, car prouver qu'un cancer a pour origine une contamination radioactive plutôt qu'un passé de fumeur est quasi-impossible.

- -

Cette transcription a été produite dans le cadre de l'exposition C A N C E R S à la Cité des sciences et de l'industrie.
Chargée d'accessibilité : Marion Fouque. ©Universcience, 2022.